

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 13 novembre 2018
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	Excusé
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
HENTSCH Claudine		THIERRIN Jean-Marc	
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Public : 1 personne.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 30 octobre 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 6 novembre 2018. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
- 5. Projets de délibérations :**
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 092** – Proposition de l'Exécutif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels.
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 093** – Proposition de l'Exécutif relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 094** – Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 579'300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Questions écrites ou orales.**

M. le Président Yves GUBELMANN ouvre la séance du 13 novembre 2018 à 19h04 et souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public.

Il informe que M. le Maire est excusé. Il passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint informe de la désignation d'une administratrice, Mme Christiane FAVRE. Elle a déjà travaillé en tant qu'administratrice à Corsier, Hermance et Collex-Bossy. Ils vont dès lors prêter serment tous les trois, le 14 novembre 2018 à 8h15 à l'Hôtel de ville.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 30 octobre 2018.

Mme Claudine HENTSCH indique qu'il manque son intervention concernant le rapport de la commission de l'assainissement où elle indiquait que les commissaires avaient été informés par la police, que la pose de caméra sans présence d'un surveillant ne serait pas efficace pour la prévention des cambriolages ni leur résolution. La pose de caméra n'atteindrait donc pas l'objectif recherché. Cette information a d'ailleurs été confirmée par M. l'Adjoint.

M. l'Adjoint indique qu'à la page 2, lors de la phrase « M. l'Adjoint dit que M. le Maire est absent pour des raisons de santé depuis un mois, il a informé hier », il manque le mot « été ».

Il indique également qu'en page 4 au point 3, 3^{ème} paragraphe, la phrase « M. Pascal WASSMER ajoute que les frais de remise en état sont financés par les requérants », il souhaiterait la remplacer par « M. Pascal WASSMER ajoute que les frais de remplacement seront financés par les requérants ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.



Point 2
Discussion et approbation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3
Communications du bureau.

M. le Président informe ne pas avoir de communication et propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions.

a) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 6 novembre 2018. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Jean-Marc THIERRIN pour son rapport.

Mme Claudine HENTSCH indique que suite à la commission des finances, son groupe s'est à nouveau penché sur les attributions de ce nouveau budget et il en ressort qu'ils sont contrariés et inquiets. Elle explique qu'en 2016, lors du vote sur le budget de 2017, son groupe a exprimé ses inquiétudes concernant les montants importants alloués aux lignes de subventions du Maire. Ils ont eu confirmation que ces lignes étaient des prérogatives exclusives du Maire. Lors de la dernière commission des finances, un nombre important d'amendements ont été apportés, touchant en grande partie les lignes budgétaires du Maire. Ils ont réexaminé avec attention tous les postes qui ont été amendés et ils se demandent si le montant de l'enveloppe pour l'aide sociale initialement prévu est maintenu dans sa totalité.

Mme Marie DUBREUCQ répond qu'ils ont toujours la somme de CHF 100'000.- et que CHF 200'000.- ont été rajoutés par rapport à tous les amendements qui ont été faits. Elle ajoute que, comme expliqué lors de la commission des finances, toutes les subventions qui sont prévues à la base par M. le Maire sont des subventions « au cas où », c'est-à-dire que les montants sont reportés d'une année à l'autre, sans que les associations l'aient demandé. C'est pourquoi à la fin 2018, il restera un certain montant non engagé.

Mme Claudine HENTSCH explique qu'ils ont eu connaissance du fait que certaines associations avaient déjà reçu un engagement, sous réserve de l'acceptation du budget. Elle demande si celles-ci vont être auditionnées, car il lui semble qu'il est de leur responsabilité d'analyser leurs besoins étant donné qu'une promesse leur a été faite.

M. l'Adjoint répond que les promesses effectuées par M. le Maire ont été faites à condition que le budget soit voté. Il n'y a dès lors pas d'engagement si le Conseil municipal ne le valide pas.

M. Pierre LINGJAERDE indique ne pas comprendre cette intervention, étant donné qu'ils sont en train de parler de budget et non pas des associations à qui ils vont verser de l'argent. Ils ont décidé lors de la commission de certains montants, ils ne vont dès lors pas refaire le débat ici.

Mme Claudine HENTSCH répond que ce qui leur pose problème c'est qu'ils ont comparé la liste des amendements avec la liste des promesses effectuées et ils ont vu qu'il y avait une énorme différence sur certaines lignes.

M. le Président demande si elle peut préciser de quelles lignes il s'agit.

Mme Claudine HENTSCH parle de la ligne budgétaire 5920.00.36360.00 au montant annoncé de à CHF 330'665.- et qui est désormais réduit à CHF 27'000.-. Elle voit que plusieurs lignes sont en



rose, et qu'il s'agit dès lors des associations à qui des dons avaient été promis, sous réserve du vote du budget. Elle estime que si la commune la plus riche du canton promet de l'argent, sous réserve du vote du budget, il s'agit de quelque chose d'important et que ces associations comptent sur cet argent.

M. le Président rappelle qu'ils sont dans un système de séparation des pouvoirs, et que le conseil municipal, présent ici, vote le budget et autorise, et que la commission des finances a fait son travail en ce sens-là afin de savoir quels sont les montants qui vont être alloués. Il ne comprend donc pas très bien la question.

Mme Marie DUBREUCQ indique que le but de la commission des finances était de donner à la commission sociale le choix du montant. Certains gros montants ont été attribués et le but était que la commission auditionne ces associations afin de décider si ces montants devraient, ou non, être attribués.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI explique être tout à fait d'accord avec l'intervention de Mme Marie DUBREUCQ. Elle ajoute n'avoir pas réalisé tout de suite ceci, car il s'agissait d'une longue séance. Elle explique que la question que son groupe se pose est de savoir si l'enveloppe pour l'aide en Suisse, après les amendements, est toujours la même.

Mme Marie DUBREUCQ répond que concernant les CHF 330'000.-, il ne s'agit pas de montants engagés.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande de combien est diminué l'aide en Suisse.

Mme Marie DUBREUCQ explique ne pas avoir les anciens documents avec elle. Elle ajoute cependant que des subventions ont également été diminuées pour la culture, le sport, etc. et que cela a été voté lors de la commission des finances. Elle indique avoir pu rajouter environ CHF 600'000.- d'amortissements extraordinaires.

M. le Président demande quel montant est alloué à la commission sociale.

Mme Marie DUBREUCQ répond que pour la commission sociale, il y a CHF 300'000.- plus CHF 100'000.- et que CHF 600'000.- ont été ajoutés en amortissements extraordinaires, comme convenu lors de la commission des finances. Elle ajoute que si en cours d'année, il devait y avoir un manque au niveau du budget, un crédit budgétaire supplémentaire peut être voté.

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'ils ont été clairs lors de la commission des finances et qu'ils ont estimé que M. Pierre LINGJAERDE avait bien mis le cadre. Il y a quatre zones, la première est Anières, la deuxième est CoHerAn, la troisième Arve et Lac et la quatrième, à titre exceptionnel, des associations situées ailleurs et qui pourraient avoir une connexion avec Anières. Il explique qu'à l'examen de toutes les lignes, ils se sont rendus compte que beaucoup de dons sortaient de ce cadre-là. Ils ont donc estimé qu'ils n'avaient plus rien à faire dans l'enveloppe. Ils ont dès lors décidé qu'ils allouaient plus d'argent à la commission sociale afin qu'elle puisse régler les cas dans le cadre précité (Anières, CoHerAn, etc.). Le reste était du surplus et donc supprimé du budget. Ils ne vont pas donner 1 million à la commission sociale pour qu'ils règlent tous les problèmes, qu'ils souhaitent justement éviter.

Mme Claudine HENTSCH indique ne pas avoir vu les dossiers et donc ne pas savoir si les dons supprimés avaient des relations avec Anières. Elle explique que lors de la commission sociale, ils prennent 20 minutes pour les auditionner, puis 20 minutes pour en parler, alors qu'à la commission des finances cela a été fait en 30 secondes.

M. Pierre LINGJAERDE explique que ce qui est important, c'est qu'ils ont augmenté l'argent qui va aller dans un cercle proche. Ils ont décidé qu'ils ne souhaitent plus que la commune d'Anières fasse des dons à tout le canton et qu'il y aura dès lors plus d'argent pour les associations proches de la Commune. Cela a été clairement expliqué lors de la commission des finances et il ne voit dès lors pas pourquoi ce débat recommence ce jour.

Mme Elisabeth BERY indique avoir été présente lors de la commission des finances, et que c'était très clair. Elle ne comprend pas pourquoi Mme HENTSCH revient sur le sujet alors que pendant la commission elle n'a pas réagi.



Mme Anne LEBISSARD revient sur le fait qu'il est toujours possible de voter un crédit budgétaire supplémentaire en cours d'année, elle ne comprend donc pas pourquoi il faudrait revenir en arrière aujourd'hui.

M. Pierre LINGJAERDE résume que des lignes budgétaires du Maire ont été supprimées pour mettre une partie de ces lignes à la commission sociale afin que la commission puisse décider.

Mme Roberta RANNI demande si les amortissements extraordinaires sont effectués uniquement à la fin de l'année.

Mme Marie DUBREUCQ répond qu'ils sont faits au moment du bouclage.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique avoir bien compris que l'aide sociale de la commission a été augmentée de CHF 200'000.- mais elle comprend également que CHF 600'000.- sont passés en amortissements extraordinaires et qu'ils ont été pris dans le budget de l'aide sociale.

Mme Marie DUBREUCQ ajoute qu'avant il y avait des subventions en sport, en culture, aide sociale en Suisse, aide sociale à l'étranger pour M. le Maire, ils ont donc choisi de tout passer en commission sociale.

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'il ne s'agit pas de CHF 600'000.- car des amendements ont été fait dans d'autres secteurs.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projets de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-092 - Proposition des Adjoints relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels**

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **25'775'472 F** aux charges et de **25'985'211 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **209'739 F**,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **1'310'950 F** et résultat extraordinaire de **- 1'101'211 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **4'562'116 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à **32 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **9'274'300 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **9'274'300 F**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **4'562'116 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **4'712'184 F**,

vu le rapport de la commission des finances du mardi 6 novembre 2018,



vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition des Adjoints,

**le Conseil municipal
décide par
11 oui – 0 non – 3 abstentions**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de **25'775'472 F** aux charges et de **25'985'211 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **209'739 F**.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **1'310'950 F** et résultat extraordinaire de **- 1'101'211 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à **32 centimes**.
3. D'autoriser les Adjoints à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de **4'712'184 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

M. l'Adjoint tient à remercier les membres du conseil municipal pour la confiance qu'ils lui ont accordée dans le cadre du budget de son dicastère.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

Délibération 2015-2020 – D-093 – Proposition des Adjoints relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 6 novembre 2018 ;

sur proposition des Adjoints,

**le Conseil municipal
décide par
10 oui – 2 non – 2 abstentions**

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **100 %**.

M. Jean-Marc THIERRIN rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils n'ont pas le choix sur cette votation.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER demande s'il y a un lien entre cette contribution et la péréquation communale.

M. l'Adjoint répond par la positive.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

M. P. Wasmer répond par la négative





✚ Délibération 2015-2020 – D-094 – Proposition des Adjoints relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 579'300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises, afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;



Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), sur proposition des Adjoints,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir aux Adjoints un crédit de TTC 579'300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements - rubrique 0290.00.5620.00, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif - sous la rubrique 0290.00.14620.00 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.00.33209.00 dès 2020.
4. D'autoriser les Adjoints à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6
Projets de motions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projets de résolutions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Propositions du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président propose de passer au point 9.



Point 9

Communications du Maire des Adjoint.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint informe avoir pris contact avec la brigade du trafic concernant la limitation de vitesse sur la route de Chevrens. Ils lui ont indiqués qu'il manquait encore 6 ou 7 panneaux de limitation de vitesse dans le village. Ils vont encore en discuter lors de la commission assainissement.

M. Pierre LINGJAERDE demande si la Commune peut demander la pose de radars car actuellement il y en a qu'un seul qui se trouve sur la route d'Hermance. Il demande s'il serait possible de demander d'en poser un sur la route de Chevrens.

M. l'Adjoint répond qu'il est effectivement possible de le demander.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10

Questions écrites ou orales.

Absence du Maire

M. Philippe GAILLARD demande s'ils savent comment les dicastères vont être distribués suite à l'absence du Maire.

M. l'Adjoint répond qu'ils ne savent pas encore et qu'ils vont devoir en parler entre eux.

M. Philippe GAILLARD demande s'ils savent la durée du remplacement de M. le Maire.

M. l'Adjoint répond que pour le moment il s'agit d'une durée indéterminée.

M. le Président demande comment l'Exécutif va fonctionner.

M. l'Adjoint répond qu'ils en sauront plus suite à la séance du 14 novembre 2018.

Budget

M. Jean-Marc THIERRIN indique que Le Centre est très satisfait de la demande faite à l'Exécutif pour avoir les détails du budget, ce qui a permis une transparence et une clarté pour adapter le budget 2019 et les remercie.

Colis des aînés

Mme Florence PULIDO indique que cette année il y a 64 colis des aînés à distribuer, ce qui fait 4 colis par personne. Elle remercie les conseillers de s'inscrire pour la distribution.

Art & Artisanat

Mme Corinne ALHANKO-BAUER souhaite féliciter tous les artistes ayant participé à Art & Artisanat, ainsi que la Mairie pour le travail effectué.

M. le Président relève que la moquette posée dans la salle communale faisait une grande différence.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h43

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées





Commune d'Anières

COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 6 novembre 2018

Lors de la séance du mardi 6 novembre 2018, la commission des finances a traité les points suivants :

1. Election du président et du vice-président pour l'année 2018-2019.

M. Jean-Marc Thierrin est élu président.

Mme Mony Simos est élue vice-présidente.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 24 avril 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Baisse du centime additionnel pour 2019.

La commission préavise favorablement, à l'unanimité, la baisse du centime additionnel de 33 à 32 centimes pour l'année 2019.

4. Etude du projet détaillé de budget 2019.

Après avoir consulté le budget en détail et demandé un certain nombre d'amendements, la commission préavise favorablement le budget pour l'année 2019.

5. Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

A la majorité, 6 oui, 2 abstentions, 1 contre, la commission préavise favorablement le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% pour 2019.

6. Léman bleu.

La commission a préavisé négativement la convention avec Léman Bleu et convient de sortir le montant du budget 2019 et de l'intégrer dans les amendements votés ce jour.

7. Divers.(wi-fi)

Malheureusement la commission n'a pas pu traiter de la pose du wifi dans la commune car nous avons fini très tard. Ce sujet sera traité lors de la prochaine commission.

Jean-Marc THIERRIN
Président de la commission des finances